



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre de tri d'Ozoir-la-Ferriere

Question écrite n° 46257

## Texte de la question

Comme le sait M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace l'un des motifs de la grève des postiers d'Ile-de-France, le 14 novembre dernier, était la mise en place d'un centre de tri postal à Ozoir-la-Ferriere (Seine-et-Marne). D'après les informations recueillies, ce centre appartiendrait pour 51 % à La Poste, 17 % à Alcatel, qui fournit les machines, et 32 % à Eurotri, une société de routage, ce qui paraît une curieuse conception du service public. D'autant plus que les 45 personnes qui y travaillent ne sont pas fonctionnaires, et que pourraient y être employées, si nécessaire, des vacataires. En conséquence, Mme Segolène Royal lui demande, d'une part, s'il compte prendre des mesures afin que ce centre soit pleinement réintégré au sein de La Poste, pour l'intérêt du service et des postiers - qui méritent de participer à cette « expérience » -, d'autre part, s'il existe d'autres perspectives de centres identiques dans d'autres départements, ainsi que le bruit en circule, comme dans les Deux-Septèmes ou un bâtiment semble réservé à cet effet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46257

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** télécommunications et espace

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6555